

Citations des Pères en faveur du judaïsme, de la Loi et de l'AT

Irénée de Lyon

Ainsi donc, puisque dans la Loi comme dans l'Évangile le premier et le plus grand commandement est le même, à savoir aimer le Seigneur Dieu de tout son cœur, et le second pareillement, à savoir aimer son prochain comme soi-même, la preuve est faite qu'il n'y a qu'un seul et même Auteur de la Loi (Torah) et de l'Évangile(...) : car, s'il a édicté des commandements particuliers adaptés à l'une et l'autre alliance, (...) sans lesquels il n'est pas de salut, ce sont les mêmes qu'il a proposés de part et d'autre. A.H. IV, 12,3.

Les préceptes naturels de la Loi — c'est-à-dire ceux par lesquels l'homme est justifié et qu'observaient, même avant le don de la Loi, ceux qui par leur foi étaient justifiés et plaisaient à Dieu —, ces préceptes-là, le Seigneur ne les a pas abolis, mais étendus et accomplis. C'est ce que prouvent ces paroles : « Il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi, je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. » Et encore : « Il a été dit : Tu ne tueras pas. Mais moi, je vous dis : Quiconque se met en colère contre son frère sans motif sera justiciable du jugement. » Et : « Il a été dit : Tu ne feras pas de faux serments. Mais moi, je vous dis de ne faire aucune sorte de serments. Que votre oui soit oui, et votre non, non ! » Et ainsi de suite. Tous ces préceptes n'impliquent ni la contradiction ni l'abolition des précédents, comme le vocifèrent les disciples de Marcion, mais leur accomplissement et leur extension.[...]

En enseignant cela, il ne contredisait pas la Loi, mais il accomplissait la Loi et enracinait en nous les prescriptions de la Loi. Contredire la Loi, c'eût été d'ordonner à ses disciples de faire quoi que ce fût que défendait la Loi. En revanche, leur prescrire l'abstention non seulement des actes défendus par la Loi, mais même de leur désir, ce n'était pas le fait de quelqu'un qui contredisait et abolissait la Loi, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais de quelqu'un qui l'accomplissait et l'étendait. IV,13,1.

C'est précisément pour préparer l'homme à cette vie que le Seigneur a, par lui-même et **pour tous pareillement, énoncé les paroles du décalogue : aussi demeurent-elles pareillement chez nous, après avoir reçu extension et accroissement, mais non abolition, du fait de sa venue charnelle.** IV 16,4-5

Irénée de Lyon explique : le Christ donne bien les mêmes commandements que ceux que le Seigneur enseigne au peuple par l'intermédiaire de Moïse à savoir d'aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même. Il n'a donc rien donné de nouveau, il l'a simplement renouvelé le même et unique commandement (puisque c'est le même Fils de Dieu qui a parlé à Moïse dans le buisson et qui s'est fait chair) : « S'il était descendu d'auprès d'un autre Père, jamais il n'aurait fait usage du premier et du plus grand commandement de la Loi : il se serait évertué de toutes manières à en apporter un plus grand d'auprès du Père parfait et à ne pas faire usage de celui qu'avait donné l'Auteur de la Loi. *Paul dit aussi que la charité est l'accomplissement de la Loi*¹ (...) Il ne condamnait donc pas la Loi de Moïse, puisqu'il invitait à l'observer : mais c'était eux [les scribes et pharisiens] qu'il blâmait, parce que, tout en proclamant les paroles de la Loi, ils étaient vides d'amour et, à cause de cela, violateurs de la Loi à l'égard de Dieu et du prochain ».

Le Seigneur prescrit l'amour envers Dieu et enseigne la justice envers le prochain, afin que l'homme ne fût ni injuste ni indigne de Dieu. Ainsi, par le Décalogue, Dieu préparait l'homme à devenir son ami et à n'avoir qu'un seul cœur avec son prochain : c'est pour le bien de l'homme que Dieu agissait de la sorte, car lui-même n'a aucun besoin de l'homme. (...)

¹ IV, 12, 2-3.4. Rom 13,10 « L'amour ne fait point de mal au prochain: l'amour est donc l'accomplissement de la loi ».

Aussi ces paroles du Décalogue demeurent-elles également chez nous, les chrétiens. Bien loin d'avoir été abolies, elles ont reçu amplification et développement du fait de la venue du Seigneur dans la chair. *Contre les Hérésies*, Livre IV, 16,3,4

Origène

Dieu peut ajouter ensuite : “ Et comment n'avez-vous pas hésité à dénigrer Mon serviteur Moïse ? ” Ceci s'adresse évidemment à ceux qui semblent recevoir l'Évangile, mais outragent Moïse ; et ils méritent bien ces reproches : alors qu'ils ont appris par l'Évangile que Moïse a vu avec Élie la gloire du Seigneur, leur audace outrage la Loi et les Prophètes. Ne dénigrions donc pas Moïse, n'outrageons pas la Loi, sachons non seulement “ écouter la Loi, mais encore la mettre en pratique”, afin de mériter de “ participer à la glorification ” de Moïse. *Homélie VII sur les Nb* (sur Nb 12)

Tous ces événements, tous les faits racontés dans le livre de l'Exode, n'ont pas été mis par écrit pour nous en faire connaître le seul déroulement historique. Comment croire que la Sainte Écriture cherche à nous rapporter purement et simplement les faits et gestes des Égyptiens ? **Ce qui a été écrit le fut pour notre instruction et notre enseignement (I Cor 10, 11). Ainsi toi qui écoutes, toi qui, peut-être, as déjà reçu la grâce du baptême et as été agrégé aux fils d'Israël,** toi qui as accueilli Dieu en toi comme ton roi, si, par la suite, tu as voulu te détourner de lui, accomplir les oeuvres du monde, exécuter des labeurs terrestres et des besognes d'argile, sache-le, reconnais: en toi s'est levé un nouveau roi, un roi d'Égypte, pour qui Joseph est un inconnu. C'est lui qui te réquisitionne pour ses travaux, t'oblige à fabriquer pour lui la brique et le mortier. (...). Sache-le : tu combats pour le roi d'Égypte; c'est-à-dire: tu es mené par l'esprit de ce monde (...). Ce roi d'Égypte sait que la guerre est imminente (...). Il voit bien que la guerre va s'engager contre lui, que les fils d'Israël vont le délaisser, (...) l'abandonner pour suivre leur Seigneur et Créateur, le Christ Jésus qui les a engendrés. *ORIGENE, Première Homélie sur l'Exode, 5*

Clément d'Alexandrie²

La loi, ce n'est pas ce qui fait loi (par l'usage), ni n'importe quelle opinion — l'opinion fautive n'est pas loi. La loi est l'opinion, bonne la vraie, celle qui découvre et atteint ce qui est. « Je suis l'envoyé de celui qui est », dit Moïse, avec pouvoir de prescrire ce qu'on doit faire et d'interdire ce qu'on ne doit pas faire.

S'il est vrai que « la Loi est spirituelle » et mène à la béatitude ; car la Loi émanant de l'Esprit-Saint est spirituelle. Est réellement législateur quiconque ne se contente pas de, promulguer le bien et le beau, mais en a la science. Et la Loi de ce maître qui a la science est le commandement qui sauve ou plutôt **la Loi est un commandement plein de science** « Car le Verbe, de Dieu est puissance et sagesse, »³

Le service le plus grand, le plus §173 complet qu'on puisse rendre à quelqu'un, est de pouvoir le convertir de la pratique du mal à la vertu et à la bienfaisance : c'est ce qu'opère la loi (...) **En effet, et la Loi et l'Évangile sont oeuvre d'un Seigneur unique, qui est la « force et la sagesse de Dieu », et la crainte qu'engendre la Loi est miséricordieuse en nous orientant vers le salut.** Or le but du commandement, c'est l'amour, venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, d'une foi sincère. Et dans la *Prédication de Pierre*, on peut trouver que le Seigneur est appelé « la Loi et le Verbe ».

Cyrille de Jérusalem⁴

² Stomates I, CHAP XXIV 160,4 — 162,3. (SC 30 p.166)

³ Rom VII, 14. / Stomates I, SC 30 p.167. / p.170 / 172.

⁴ extrait de la 4^{ème} Catéchèse Baptismale §33.

« Nous sommes enseignés par les Ecritures inspirées de Dieu contenues tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Car il n'y a qu'un Dieu pour les deux Testaments, qui annonce dans l'Ancien le Christ qui est apparu dans le Nouveau, qui nous a conduit par la Loi et les Prophètes jusqu'à l'école du Christ. (...) Et s'il se trouve que tu entends des hérétiques parler mal de la Loi ou des Prophètes, répond - conformément à la parole du Sauveur - que Jésus n'est pas venu pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir. »

Jean Chrysostome

Mais pourquoi le Seigneur rappelle-t-il l'Ancienne Loi, au moment où il est sur le point d'en produire une nouvelle ? « Vous avez entendu qu'il a été dit (à vos pères) : Tu ne commettras pas l'adultère. » **C'est parce qu'il espère que, par ce rapprochement, vous ne serez plus tentés d'opposer les deux lois. Voyez-vous la conjonction des deux lois, l'ancienne et la nouvelle, celle que Moïse a établie, et celle que le Christ a introduite? Aussi dit-il: « Voyez, je place ces deux lois en parallèle: jugez vous-mêmes de leur parfaite harmonie!**⁵
Voyez-vous poindre la nouvelle loi au cœur de l'ancienne ?

Homélie sur l'Évangile de Matthieu

A notre grand étonnement, Chrysostome dit que Jésus n'a jamais enfreint la Loi ni le Shabbat.

Considérez encore comment Jésus-Christ autorise la loi ancienne, comme il fait voir, en les comparant, que ces deux lois sont comme deux soeurs qui n'ont qu'un même père; puisqu'en effet elles ne diffèrent que du plus au moins, il s'ensuit qu'elles sont du même genre. Ainsi il ne détruit point la vieille loi, au contraire, il la développe.

Car il ne dit pas seulement; « Je ne la détruis pas; » ce qui aurait pu suffire; mais il ajoute: « Je l'accomplis; » ce qui marque que non-seulement il n'en était point ennemi, mais qu'il l'appuyait et l'autorisait.

Mais pour ce qui regarde la loi, il l'a accomplie en trois manières. Premièrement parce qu'il ne l'a point violée, selon le témoignage qu'il en rend lui-même, lorsqu'il dit à saint Jean: « Il faut que nous accomplissions toute justice. » (Mt. 3,15.)

Secondement il l'a accomplie en la faisant accomplir. Ce qu'il y a en effet de particulièrement admirable, c'est que non-seulement il a accompli la loi, mais qu'il nous a donné sa grâce pour l'accomplir.

On peut trouver encore une troisième manière selon laquelle Jésus-Christ a accompli la loi, c'est en y ajoutant les préceptes de la loi nouvelle. Car tout ce que Jésus-Christ dit dans l'Évangile n'est point la destruction, mais plutôt la confirmation et l'accomplissement de la loi ancienne.

Grégoire de Nysse (PG 46 col.309 B-C) « *Avec quels yeux pourras-tu regarder le dimanche en face après avoir déshonoré le sabbat ? Ne sais-tu pas que ces deux jours sont frères ? Et que si tu commets une offense à l'encontre de l'un, tu offenses également l'autre ?* ».⁶

« *Quand tu fus enfermé corporellement dans le tombeau, tu fermas les antres de la mort. (...) C'est ainsi, Ô Christ, que tu honoras ce Sabbat de ta gloire, de ta splendeur et de ta bénédiction* ». « *Ce septième jour que tu bénis au commencement (...) voici que tu le sanctifies aujourd'hui. Car tu crées toutes choses, puis les renouvelles et les ayant restaurées, tu te reposes en un nouveau sabbat, ô mon Sauveur* ». « *Les femmes viennent l'embaumer en s'écriant : 'ce Sabbat est béni entre tous'* ».⁷

⁵ Jean Chrysostome, Sixième homélie sur la conversion, *La Conversion* Migne. Les pères dans la foi n°8, p.113.118.113.

⁶ Grégoire de Nysse, *Adversus eos qui castigationes aegre ferunt*, PG 46, Migne, 1858, p.307-316 cité dans W. Rordorf, *Sabbat et Dimanche dans l'Eglise ancienne*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1972 p.52-53

⁷ Vêpres du Grand Vendredi, Apostiches ; Orthros du Grand Samedi Ode IV et Kondakion.